

2<sup>ème</sup> année de Master - Mention « Droit de la propriété intellectuelle »

Parcours type « Mediatic »

Enseignements et contrôle des connaissances : 2022-2028

Version du 06/04/2021

Premier semestre		Volume horaire de l'année (h) :				200,00	
		Volume horaire du semestre :		140,00 h		ECTS : 30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
<b>UE obligatoires</b>							
UE 1.1.1 : Droit de la création artistique		20,00	50		5		
UE 1.1.2 : Droit de la propriété industrielle et comm. (cours)		20,00	50		5		
UE 1.1.3 : Droit de l'audiovisuel		10,00	20		2		
UE 1.1.4 : Industries culturelles et mécénat		10,00	20		2		
UE 1.1.5 : L'emploi dans le spectacle et l'audiovisuel		10,00	20		2		
UE 1.1.6 : Droit du commerce électronique		10,00	20		2		
UE 1.1.7 : Circulation et traitement des données		10,00	20		2		
UE 1.1.8 : Droit international et européen de la propriété intellectuelle		10,00	20		2		
UE 1.1.9 : Droit de la cinématographie		10,00	20		2		
UE 1.1.10 : Droit des biens culturels		10,00	20		2		
UE 1.1.11 : Studies in artistic productions and copyright law		10,00	20		2		
UE 1.1.12 : Responsabilité civile et pénale des médias		10,00	20		2		
<b>UE facultative*</b>							
UE 1.2.1 : Stage			10		1		
<b>UE Formation continue*</b>							
UE 1.3.1 Actualisation des connaissances		15,00	10		1		
UE 1.3.2 Méthodologie	10,00		10		1		
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre**							
<b>Total du semestre sur</b>		<b>300</b>	<b>Capitalisation du semestre à partir de</b>			<b>150</b>	<b>points</b>

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :				60,00 h		ECTS : 30		
		Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal				
Matières	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée			
	<b>UE obligatoires</b>									
UE 2.1.1 : Droit de la propriété littéraire et artistique (DER)		20,00	30	60	9	écrit	5h00			
UE 2.1.2 : Droit de la propriété industrielle et comm. (DER)		20,00	30	60	9	écrit	5h00			
UE 2.1.3 : Workshops	20,00		20		2					
UE 2.1.4 : Mémoire ou stage (3 mois minimum)				100	10	Mémoire/Rapport de stage				
<b>UE facultative*</b>										
UE 2.2.1 : Stage			10		1					
<b>Points Bonus Atelier Clinique du droit (de 1 à 10)**</b>										
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre**										
<b>Total du semestre sur</b>		<b>300</b>	<b>Capitalisation du semestre à partir de</b>			<b>150</b>	<b>points</b>			

\* Les notes et les résultats de l'UE Formation continue et des UE facultatives ne sont pas pris en compte pour l'obtention du semestre, de l'année ni du diplôme. Ils figurent dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.

\*\* Les points bonus peuvent être attribués à l'étudiant qui suit assidument cette matière tout au long de l'année.